



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP Nord Pas-de-Calais pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

**Campagne 2009**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

# SUJET N°4

À l'aide de vos connaissances et des documents joints, vous exposerez les raisons pour lesquelles le financement des retraites connaît actuellement des difficultés en France, puis vous montrerez comment l'assurance peut répondre à ces difficultés.

CRDP Nord Pas-de-Calais

**B.P.**

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité : .....

Durée :  
20 mn +  
20 mn

Session  
**2009**

Épreuve : **E6 – Économie appliquée à l'assurance (orale)**

N° sujet : **4**

Coefficient:

Folio  
**1 / 2**

## DOCUMENT 1

### **L'assurance : une réponse au problème persistant du financement des retraites**

#### **Le contexte : les limites de la loi de 2003 et le « rendez-vous de 2008 »**

En 2008, le contexte économique et financier est moins favorable que ce qui avait été envisagé en 2003. En outre, le Conseil d'orientation des retraites (COR), qui a actualisé ses projections concernant les besoins de financement des régimes de retraite obligatoires à l'horizon 2050 dans un rapport de novembre 2007, constate que les déficits des régimes de retraite obligatoires pourraient se révéler plus lourds que prévu, et ce jusqu'en 2020.

Sur l'ensemble de la période 2006-2050, la dette (ou cumul des déficits), estimée par la FFSA à partir des données du COR, serait de 1 796, 1 milliards d'euros constants. Ce montant représenterait 46,5 % du PIB en 2050, soit les limites du critère de Maastricht au seul titre du budget des retraites.

Le « rendez-vous de 2008 » correspond au premier point d'étape prévu par la loi Fillon de 2003 sur les retraites, qui préconisait de réajuster, tous les quatre ans, les réformes des régimes de base selon les évolutions démographiques, économiques, financières et sociales constatées. Ce rendez-vous doit ouvrir une nouvelle étape dans l'ajustement du système des retraites.

#### **Encourager l'épargne retraite individuelle ou d'entreprise**

Si l'on veut éviter de reporter le financement du déficit sur les générations futures, et compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie et du déséquilibre depuis longtemps prévisible entre le nombre de cotisants et celui des retraités, il faut – pour maintenir un niveau acceptable de revenu aux retraités – encourager l'épargne retraite individuelle ou d'entreprise. Fondée sur une technique de capitalisation, l'épargne retraite modère, en effet, certains écueils liés aux évolutions démographiques. En outre, elle contribue à la croissance économique par une augmentation de l'investissement financier de long terme, principalement dans les entreprises.

#### **Simplifier l'épargne d'entreprise**

En matière de retraite d'entreprise, la loi Fillon de 2003 a particulièrement innové en créant le plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), juxtaposition d'un contrat de retraite à adhésion obligatoire et à cotisations tout aussi obligatoires des employeurs, et éventuellement des salariés, avec un contrat à versements facultatifs de type PERP.

Une harmonisation et un assouplissement des dispositions législatives et réglementaires encadrant ces contrats permettraient aux salariés du secteur privé de trouver la solution la mieux adaptée à la constitution d'un complément de retraite au sein de l'entreprise.

L'Assurance française en 2007

## DOCUMENT 2

### **Les actifs prêts à faire face**

D'après le Baromètre de la retraite Axa/GFK, 80 % des actifs et 61 % des retraités s'attendent à de nouvelles réformes concernant l'allongement de la durée de cotisations et les conditions financières de la retraite. Confrontés au problème de financement de la retraite, les actifs épargnent en moyenne 370 € par mois (contre 170 € en Espagne et 1 040 € aux Etats-Unis). Pour compenser la baisse de revenu anticipée, presque un tiers des actifs (32 %) envisagent d'exercer une activité professionnelle après la retraite. 50 % prévoient aussi d'aider financièrement leurs parents retraités. Pour 79 % des actifs, l'État doit rester l'acteur majeur du financement de la retraite. 63 % des Français rejettent l'idée d'une responsabilité individuelle entière dans le financement de leur retraite. Ils estiment que l'employeur et le salarié doivent y contribuer à parts égales. Le financement complémentaire de la retraite est moins largement admis par les Français qu'ailleurs dans le monde.

Francoscopie 2007 – Gérard Mermet

**B.P.**

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité : .....

Durée :  
20 mn +  
20 mn

Session  
**2009**

Épreuve : **E6 – Économie appliquée à l'assurance (orale)**

N° sujet : 4

Coefficient:

Folio  
**2 / 2**